

| | | |
|--|--|---|
|  <p>CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE</p> | ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLES 2021-2024 C N L R – 25/09/2021 LE SHAKER Grade : 5C - Code : CL |  |
|--|--|---|

1. REGLES

1.4 Horaire et coefficient des marées à La Rochelle Pallice : PM 07H18 coeff 78 BM 14H15 coeff 72

5. PROGRAMME DES COURSES

5.2 Le signal d'avertissement de la première course sera fait à [09 H 55].

8. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC est ainsi défini :

COURSE 1 elle sera suivie du pot de l'amitié :

- Départ au lièvre à la Ouest Minimés
- La bouée Sud des filières de la rade des Basques à laisser à tribord
- NW Aix à laisser à tribord
- La bouée Sud des filières de la rade des Basques à contourner et à laisser à tribord
- Arrivée Ouest Minimés

Chaque skipper doit détenir à bord la bibliothèque de parcours définis par le CNLR, le Comité de Course étant susceptible d'en choisir un (c'est une autre annexe des Instructions de course : [annexe PARCOURS](#))
Ce parcours sera rappelé ou modifié à la VHF au moins 15' avant le départ.

9. MARQUES

| | <i>Marques de départ</i> | <i>Marques de dégagement</i> | <i>Marques de parcours</i> | <i>Marques d'arrivée</i> |
|----------|--------------------------|------------------------------|--|--------------------------|
| COURSE 1 | Bouée des minimés | | LES FILIERES NW AIX SUD FILIERES | Ouest Minimés |

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

11. LE DEPART

11.1 Bouée de dégagement éventuelle avec avertissement VHF par le CC

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Les bateaux identifiés OCS pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.

13. L'ARRIVEE

13.1 COURSE 1 : bouée W Minimés à laisser à bâbord, à trois longueurs, et la pointe du phare du Bout du Monde à laisser à tribord.

13.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée.

18. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

18.1 CANAL VHF 77

18.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

18.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

18.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Président du comité de course Alain Braud : 06 11 96 17 51

Proclamation des résultats et pot de l'amitié au club environ 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau.